

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 71

présenté par

M. Hetzel, M. Reiss et Mme Bassire

ARTICLE 2 BIS

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport fait état du nombre de condamnations à la suite de l'application de ce nouveau délit. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit un rapport sur l'application de la législation relative au délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse. Il fera un état du nombre de condamnations à la suite de l'application de ce nouveau délit.